

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 25 septembre 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT ; Mme Célia MONSEIGNE ; Mme Françoise de ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ; M. Jean PROU ; M. Jacky BOTTON ; M. Jean-Pierre GERVREAU ; M. Stéphane COTIER ; Mr Louis CAVALEIRO ; M. Philippe LABRIEUX.

Absents représentés : Véronique FERREIRA, pouvoir à Pascale GOT

Etaient excusés : Mme Véronique HAMMERER ; Mme Lydia HERAUD M. Olivier ESCOTS ; Mr BARRAUD ; Mme FERREIRA ; Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Stéphane LE BOT en visio-conférence ; Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime ; Mme Clémentine GUILLAUD, CARA.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 2023-04-42

Modification du plan de financement du projet SIG'Estuaire 2.0

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et sa disposition 0a5 ;

Vu le PAPI de l'Estuaire et son action 1.2 ;

Vu le travail déjà engagé sur le projet SIGESTUAIRE,

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1 : De valider le nouveau plan de financement ci-après du projet SIG'Estuaire 2.0 ;

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne correspondant à 50 % du coût du projet dont le pilotage par le chargé de mission géomatique ;

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès des fonds européens du FEDER pour une participation correspondant à 30 % du coût du projet ;

Article 4 : D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions additionnelles, si les subventions précédentes n'étaient pas obtenues, auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et/ou du Conseil Départemental de la Gironde et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, pour compléter le plan de financement de l'opération.

Article 5 : D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 18 octobre 2023.

La présidente de séance,

Françoise de ROFFIGNAC



La secrétaire de séance,

Célia MONSEIGNE



Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le



ID : 033-253306310-20231018-2023_04_42-DE